



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 24246

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des 40 000 étudiants inscrits dans la filière universitaire des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). Depuis 1981 cette filière a été intégrée au ministère de l'éducation nationale avec la création d'une agrégation en EPS. La politique de développement des activités physiques et sportives est mise en oeuvre par le service public du sport qui relève du ministre chargé des sports, l'enseignement de l'éducation physique et sportive étant placé sous l'autorité du ministre chargé de l'éducation nationale. Entre 1994 et 1998, les effectifs de cette filière universitaire sont passés de 16 000 à 40 000 étudiants. Compte tenu de cet afflux croissant, la formation STAPS, seule voie menant au professorat d'éducation physique, est aujourd'hui surchargée. En effet, même si certains étudiants s'orientent vers la recherche, une minorité obtiendra le CAPES sport qui n'offrait l'an dernier que 1 060 places pour 4 860 candidats. Malgré cette formation universitaire, les candidats non admis ne peuvent avoir recours à d'autres débouchés liés aux métiers du sport. En effet, seuls les brevets d'Etat délivrés par le ministère de la jeunesse et des sports sont reconnus sur le marché. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures envisagées, notamment législatives, pour mettre fin à la situation ambiguë et précaire que connaissent ou connaîtront certains de ces 40 000 étudiants.

Texte de la réponse

La filière STAPS a connu sur les six dernières années une très forte croissance de ses effectifs. Le nombre des étudiants est passé de 16 000 en 1993-1994 à environ 45 000 en 1998-1999. En raison de cette forte et rapide croissance, en raison aussi d'une exigence particulière en débouchés professionnels les STAPS connaissent aujourd'hui des difficultés. Le comité de suivi de la filière STAPS, qui fait suite à la table ronde, s'est réuni, pour la première fois, le 8 décembre 1998. Ce comité, qui sera régulièrement consulté, a rassemblé des représentants des étudiants, des représentants des enseignants, de la conférence des présidents d'université, de la conférence des directeurs UFR-STAPS et des experts. Au cours de cette réunion, il a été rappelé qu'un important travail en commun entre le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et celui de la jeunesse et des sports a été entrepris dans le cadre d'une commission mixte éducation nationale/jeunesse et sports afin d'améliorer le fonctionnement de la filière des métiers du sport, de permettre aux étudiants d'accroître leurs chances d'insertion professionnelle dans leur domaine de compétence, notamment par le moyen de la diversification des formations et donc des débouchés dans la vie active. Par ailleurs, des études sont actuellement conduites pour rechercher une diversification des filières des activités sportives relevant de mon département ministériel ; c'est dans ce sens que s'inscrit l'étude de faisabilité d'un baccalauréat technologique « sport » et d'un BTS « sport ». Le ministère de la jeunesse et des sports va présenter prochainement devant le comité de suivi ses propositions pour une nouvelle architecture des formations placées sous sa tutelle, dans un esprit de cohérence et de complémentarité avec les formations de l'éducation nationale et dans le souci de favoriser l'organisation de passerelles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24246

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 avril 1999

Question publiée le : 25 janvier 1999, page 389

Réponse publiée le : 12 avril 1999, page 2222